AR Prefecture

043-214300121-20260601-2026_DEL_096-DE
Reçu le 08/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 01 juin 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mai 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLON, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Bernard BOURGIE par Joëlle GOMEZ, Stéphanie CUSSONNET par Michel BEAL, Tanguy NAIME par Sylvain BONNET

EXCUSES NON REPRESENTES

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29 Excusés représentés : 3 Absents : 0	Présents : 26 Excusés non représentés : 0 Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_096
OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée B 1635

Monsieur le Maire informe les élus que les propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée B 1635 de 480 m² sis lieu-dit Les Combes, en zone inondable et neh, ont fait part de leur promesse de vente à la commune d'Aurec sur Loire de cette parcelle pour un montant de 2 000 €.

Afin de prévenir toute urbanisation ou aménagement inadapté, de préserver les fonctions naturelles d'expansion et de ralentissement des crues, de réduire durablement la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation,

Monsieur le Maire propose donc aux élus de bien vouloir se position sur l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1635 de 480 m² pour un montant de 2 000,00 €.

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 – Mme ARCIS et Mme BONNEVIALLE ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1635 de 480 m² pour un montant de 2 000,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec-Sur-Loire

Le Maire
Laurent ROUSSET

MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE (HAUTE-LOIRE)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 08 JUIN 2026